

# Un nouveau palais de justice très mal accueilli



Voici à quoi devrait ressembler le nouveau palais de justice de Bruxelles. Devrait, car le projet de construction rencontre de nombreuses et violentes oppositions.

■ **Levée de bouchiers contre un projet immobilier bruxellois qui tuerait le palais Poelaert**

Le projet de construction d'un nouveau palais de justice, rue de l'Arbre, à Bruxelles, dans le quartier du Sablon, continue à créer de sérieux remous. La commission de concertation aura lieu le 10 mars et de nombreux acteurs comptent s'opposer à une initiative qu'ils jugent douteuse et dispendieuse. Voici quelques semaines, la SA Regent Invest a introduit une demande de permis d'urbanisme et d'environnement. Elle concerne la démolition d'une partie de l'ilot formé par la rue de la Régence, la rue de l'Arbre et la rue Allard, à quelques encabures du palais de la place Poelaert.

**Sur huit étages**

Un des bâtiments appartient au cabinet d'architectes Jaspers-Eyers, qui envisage de le détruire. Le bâtiment voisin est occupé par la Maison de la Justice, que la Région songe à reloger ailleurs.

Du pain bénit pour le cabinet au courant des intentions du SPF Justice de sortir du vieux palais la chaîne pénale pour l'installer ailleurs. Le nouveau bâtiment tout simplement appelé "palais

de justice" dans les plans, comprendrait 8 étages et 4 sous-sols pour 26 500 m<sup>2</sup> de superficie. Le transfert de la chaîne pénale du vieux palais vers de nouvelles infrastructures immobilières est combattu par diverses instances.

**L'argent par les fentes**

Le Premier échevin de la Ville de Bruxelles, Alain Courtois (MR), juge le projet stupide. "Pour le moment, les bâtiments qui jouxtent le vieux palais et sont dédiés à la justice coûtent déjà à l'Etat, en frais de location, 1,20 millions par an. Déménager la chambre du conseil, la chambre des misses, les chambres correctionnelles du tribunal de première instance et de la cour d'appel, tout le cellulaire, etc., exigerait entre 50 et 70 millions de dépenses supplémentaires. Des sommes astronomiques alors même que le département n'a plus

d'argent pour remplir le cadre des magistrats, pour informatiser l'inspiration, pour payer les frais de justice", observe M. Courtois. L'ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles, M<sup>r</sup> Jean-Pierre Buyle, pré-

dit de la Fondation Poelaert, renchérit: "A la suite de trois évasions, trois en vingt-cinq ans, les autorités ont constaté que le palais de justice n'était pas assez sûr et ont décidé d'en extraire le correctionnel. Mais depuis, les choses ont évolué. On a installé, pour un montant de 4 millions d'euros, quatre salles d'audience sécurisées, accueillant notamment la chambre du conseil et la chambre des misses et on a fait construire de toutes nouvelles cellules, selon le principe du "box-in-the-box". Soit dit en passant, ces aménagements ont été faits en sous-sol, là où, dans un premier temps, le gouvernement avait décidé de consacrer l'espace à d'autres activités que la Justice. Par ailleurs, il a été prévu de ne plus garder que deux entrées. Bref, des travaux de sécurisation ont été réalisés et malgré cela, on repart brusquement d'un déniement massif des activités pénali-

ses vers d'autres bâtiments gérés par le privé et loués par l'Etat. Je dis massif parce que la cour d'assises resterait dans le vieux palais et qu'on songe à en installer une deuxième dans la salle solennelle de la cour d'appel. On n'est

donc pas à une contradiction près puisqu'on garderait dans un palais soit-disant devenu trop dangereux une juridiction où l'on juge les crimes les plus graves."

Du côté de la Régie des bâtiments, on déclare attendre le cahier des charges du SPF Justice, qui est censé détailler les besoins. Selon la Régie, la demande de permis de bâtir "émane d'un promoteur très pressé". Le SPF Justice dit attendre le rapport du bureau d'études sur les possibilités de nouvelles affectations du socle du palais de justice.

**Inter-Environnement et Quartier des Arts**

Quant à la Commission royale des monuments et sites, elle a manifesté son opposition à une nouvelle affectation du palais Poelaert. Le barreau de Bruxelles, de nombreux magistrats, Inter-Environnement Bruxelles, qui a écrit à la Ville de Bruxelles, et l'SBL "Quartier des Arts" sont également opposés au projet immobilier. Un projet qui inquiète d'autant plus M<sup>r</sup> Buyle que le cabinet Jaspers-Eyers complotait acheter le n°4 de la rue de la Régence, un bâtiment que le ministère des Finances est en train de désérer et qui se situe... en face de l'éventuel nouveau palais.

"Cela montre bien qu'on est en train d'abandonner le vieux palais qui, une fois vide ou presque, sera la proie des spéculateurs."

J.-C.M.

■ **4 MILLIONS D'EUROS**

C'est le coût estimé des frais engagés récemment pour aménager des cellules et des salles d'audience sécurisées dans les sous-sols du palais de justice de Bruxelles. Pour beaucoup, ces investissements seraient perdus si l'on déménageait la chaîne pénale vers un nouveau bâtiment dont les frais de location sont évalués à 7 millions d'euros par an. Frais qui, dit l'écrivain bruxellois Alain Courtois, s'ajouteraient aux importants loyers des autres bâtiments dédiés à la Justice dans le quartier Poelaert. Avec cet argent, on pourrait rénover le vieux palais, conclut-il.

Les deux entrées. Bref, des travaux de sécurisation ont été réalisés et malgré cela, on repart brusquement d'un déniement massif des activités pénali-

ses vers d'autres bâtiments gérés par le privé et loués par l'Etat. Je dis massif parce que la cour d'assises resterait dans le vieux palais et qu'on songe à en installer une deuxième dans la salle solennelle de la cour d'appel. On n'est